



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 52294

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le fonctionnement de la carte Vitale. Cette carte, unique pour une même famille si l'un des conjoints ne travaille pas ou pour les retraités, doit être présentée aussi bien chez le médecin qu'à la pharmacie. Pour de banales raisons pratiques, la carte ne peut être utilisée en deux endroits différents par deux membres d'une même famille. Il en est de même pour les couples en instance de divorce qui ne peuvent pas nécessairement disposer de cette carte au moment où ils le souhaiteraient. Il lui paraît donc essentiel que la carte Vitale soit attribuée à chaque membre adulte d'une même famille. C'est pourquoi il demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet et quelles solutions il pense mettre en oeuvre pour pallier ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52294

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5880